

Journal de SUD éducation 75

30 bis rue des Boulets

75011 Paris

Tél. : 01 44 64 72 61

Fax : 01 44 64 72 66

sudeducation75@wanadoo.fr

www.sudeducation75.org

éducation sud Paris

Le Journal

n° 183

19 novembre 2004

N° de CPPAP : 0309 S 06897 2€

Abonnement : 20 €

Directrice de la publication :

Françoise Pinson.

Hebdomadaire.

Imprimé par nos soins.

Dépôt légal en cours.

CENT MINUTES POUR CONFIRMER NOS CRAINTES !

Le grand show du 18 novembre sur France 2, autour de François Fillon, ex- fossoyeur de nos retraites, avec en vedettes américaines un ancien ministre socialiste dégraisseur du mammoth et un syndicaliste " essoufflé ", nous a offert le spectacle affligeant d'un débat, où tous, invités comme journalistes se sont empressés de servir la soupe au ministre.

Il n'y a pas eu vraiment d'effet d'annonce. Restauration de l'autorité, retour aux bonnes vieilles méthodes, caporalisation des enseignants ... Dans ce projet, réussite de tous les élèves rime avec employabilité et formatage.

LES PRINCIPALES MESURES

Socle commun de connaissances et de compétences : son contenu précis ne sera pas défini dans la prochaine loi d'orientation, le parlement en donnera les grandes lignes, et un Haut conseil de l'école sera créé pour les traduire concrètement. Ce socle comprendra la maîtrise de la langue française, des connaissances fondamentales en maths et informatique, mais aussi des valeurs républicaines. Une langue vivante sera obligatoire dès le CE1 (pas forcément l'anglais, paraît-il !).

2^{ème} langue à partir de la 5^{ème}. Débuté **dès la grande section de maternelle**, que le ministre souhaite renforcer, l'acquisition de ce socle sera évaluée à trois reprises : au début du CE2, de la 6^{ème}, et en fin de classe de 3^{ème}. Les évaluations de CE2 et de 6^{ème} auront des répercussions sur le parcours des élèves : jusqu'à 3 h par semaine d'heures en plus pour les élèves en difficultés, dans le cadre de "**Contrats individuels de réussite éducative**". A partir de la 6^{ème}, pour les élèves en " rupture scolaire ", **le nombre de classes et d'ateliers relais passera de 300 à 1500**

Brevet des collégiés : déterminant dans l'orientation des élèves, avec une note de vie scolaire pour le comportement, il devient obligatoire et aura lieu en mai, avant les conseils de classe, avec mentions bien et très bien permettant l'obtention de **75 000 bourses au mérite, de 1000 euros par an pour les lycéens**. Au menu : trois épreuves écrites (français, maths, et, au choix, sciences ou histoire géographie) les autres matières étant évaluées en contrôle continu.

Un nouveau bac avec contrôle continu : 6 épreuves terminales, 6 en contrôle continu, augmentation des coefficients du latin et du grec, moins d'option pour raison d'économie budgétaire.

Création d'un conseil pédagogique dans les établissements, mais le principe de " la liberté pédagogique " des enseignants est réaffirmé.

Redoublements : tous les pouvoirs aux enseignants.

Réquision des profs pour pallier aux absences : le chef d'établissement pourra leur imposer deux heures supplémentaires par semaine (en plus de l'heure supplémentaire réglementaire).

IUFM : une réforme très timide. Ils seront rattachés aux universités . La 1^{ère} année, les jeunes enseignants ne seront pas nommés en zone difficile (et par la suite ?)

CALENDRIER POUR DEBATTRE ET REAGIR

ASSEMBLEES GENERALES UNITAIRES DANS LES ARRONDISSEMENTS

- 1er,2ème,3ème,4ème** : mardi 30/11, 17h 30, école élém. 8 rue des Vertus 3è (Arts et Métiers)
10ème : lundi 29 novembre, 12h, école élém. 10 rue Eugène Varlin (M° Château-Landon)
11ème : mardi 23 novembre, 17h 15, école élém. 14 rue Titon (M° Faidherbe-Chaligny)
13ème : lundi 29 novembre, 17 h, école élém. 13 rue Fagon (M° Place d'Italie)
15ème : mardi 23 novembre, 17h 15, école polyv. 78 rue de la Convention (M° Boucicaut)
18ème : lundi 29 novembre, 17h 30, école élém. 11 rue Cavé 18è (M° Château-Rouge)
19ème : vendredi 3 décembre, 17h 30, école élém. 119 B rue Simon Bolivar (M° Bolivar)
20ème : mardi 23 novembre, 17 h 30, école élém. 22 rue Olivier Metra (M° Jourdain)

Ces AG sont organisées par SUD Education et le SNUipp (FO a refusé et le SE n'est pas venu à la réunion intersyndicale parisienne). Nous y invitons tous les personnels du premier et du second degré, syndiqués ou non, car tous sont concernés par le projet de loi d'orientation Fillon, le budget 2005 et la carte scolaire, le rapport des inspecteurs généraux ..., car la réaction ne saurait être symbolique (dans le genre réduite à une grève de 24 h en décembre). D'autres AG sont possibles dans les arrondissements manquants (ne pas oublier de prévenir SUD Paris) et, en attendant, ceux qui le souhaitent peuvent participer à la réunion d'arrondissement de leur choix.

REUNIONS DE SUD EDUCATION

Pour une première analyse collective (on pourra aussi se répartir par secteur professionnel : 1er degré, 2ème degré, ATOSS) des annonces ministérielles et des projets du rectorat, en vue de la diffuser et de s'en servir pour organiser la riposte :

REUNION DES ADHERENTS PARISIENS

MERCREDI 24 NOVEMBRE à 13 h 30

au syndicat, 30 bis rue des Boulets 11ème (code porte 439 B)

- **ASSEMBLEE GENERALE DE SUD EDUCATION PARIS**
JEUDI 25 NOVEMBRE à 18 h
30 bis, rue des Boulets

- **ASSEMBLEE GENERALE SUD EDUCATION ILE-DE-FRANCE**
(Académies de Paris, Créteil, Versailles)
MARDI 7 DECEMBRE à 18 h, au local de SUD Paris
30 bis rue des Boulets 11ème

MOBILISATION POUR ROLAND VEUILLET

Une audience intersyndicale a été demandée au ministère de l'éducation nationale pour le 24 novembre à 17 h, afin de remettre les 10000 signatures de la pétition de soutien à Roland.

Pour exiger une véritable enquête administrative et la levée des sanctions disciplinaires,

RASSEMBLEMENT DEVANT LE MINISTERE

110 rue de Grenelle, angle rue de Bellechasse, Paris 7ème

MERCREDI 24 NOVEMBRE 2004 à 17 h

Borloo, Thélot et les autres...

Quelques réflexions tirées des échanges de la journée de stage du 16-11.

Nous n'avons jamais été dupes de " l'école de la république " ! Depuis sa création, l'école publique a toujours été un lieu de " tri social ", avec pour objectif de fournir à la nation la main d'oeuvre plus ou moins qualifiée et les élites utiles au patronat. Le rappel historique des différents plans, rapports ou lois d'orientation qui ont organisé le système scolaire depuis 1945, le montre clairement.

Au cours des luttes de 2003, nous avons bien compris que nous ne nous battions pas simplement pour nos retraites mais contre une évolution de la société qu'il nous était impossible d'accepter. Le rapport Thélot, qui prétend s'appuyer sur la consultation démocratique de la communauté scolaire, a naturellement fait ressortir les thèmes induits par les " questions fermées " du soit disant grand débat : il participe d'une véritable opération de manipulation de l'opinion. Il ne tombe pas du ciel. Il répond à l'obligation impérative d'adapter l'école aux évolutions politiques et économiques futures.

Ce rapport apparaît dans un déferlement de textes et de plans gouvernementaux comme le versant éducation de cette adaptation du système éducatif aux évolutions ultra libérales de la société. Le fait que le monde de l'entreprise y soit omniprésent confirme, si besoin en était, qu'il s'agit d'adapter l'école, et ce à tous les niveaux, à la nouvelle organisation capitaliste de la production.. Dans un contexte où le rapport Thélot reconnaît que " la part des emplois peu qualifiés restera considérable ", il convient donc de faire le tri de la façon la moins conflictuelle possible entre ceux qui "n'ont pas vocation à faire des études longues " et une " élite scolaire " qu'il faudra promouvoir afin de "doter la nation des cadres dont elle a besoin. "

Ce rapport ne concerne pas seulement les élèves, leurs parents et les enseignants. Il s'inscrit explicitement dans le cadre de la " stratégie de Lisbonne ", machine de guerre élaborée lors du sommet du conseil européen en 2000, pour que l'Union devienne " l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ", et qui planifie l'adaptation de tous les salariés aux exigences de la guerre économique mondiale.

La prise en compte des évolutions de l'emploi, demeure, de l'aveu des rédacteurs du rapport, une tâche difficile et incertaine, et la difficulté de prévoir les besoins futurs s'accompagne du constat de la déconnexion croissante entre la formation initiale suivie et l'emploi occupé. En conséquence, l'essor de la formation tout au long de la vie est un des leitmotivs du rapport qui s'appuie sur l'observation des pratiques patronales : le diplôme ou le niveau d'études initial n'exerce plus aujourd'hui qu'une fonction de " signal ", constituant " une garantie minimale des employeurs au moment du recrutement. "

La configuration du capitalisme a changé " La période qui s'ouvre à la fin de la Deuxième Guerre mondiale a pris fin. " (réunion de la Fesal des 15 et 16 octobre 2004). Le capitalisme fonctionne alors avec des éléments de régulation mis en place avec la participation de " partenaires sociaux " et dans un cadre essentiellement national. Cette période s'incarne dans des institutions comme la Sécurité sociale. Le marché du travail comporte des bornes reconnues : le droit au travail, la recherche du " plein emploi ", avec la formation d'ouvriers qualifiés et un système scolaire calé sur ces objectifs... Cette situation a pris fin avec la libéralisation des échanges et la mondialisation du capital. " La situation aujourd'hui dominée par le capital boursier qui s'autovalorise sur le marché financier, jette les travailleurs dans une concurrence sans limites. " Le salariat de ce fait devient aussi flexible que le capital lui-même. Donc la précarité absolue devient la règle pour suivre les variations des demandes et des besoins des boursiers. " (Fesal) Le capitalisme moderne et donc, en particulier, Européen, délocalise la fabrication des produits manufacturés et les services d'une part, et rapatrie les profits financiers ainsi engendrés d'autre part.

Le rapport insiste sur le fait que le monde de l'entreprise est particulièrement demandeur en éducation, car les règles de socialisation font partie du processus de formation d'actifs qualifiés. Soyons clair, en fait de socialisation, il s'agit de formater les élèves pour les rendre employables. Le rapport parle " d'élever l'enfant

au-dessus de lui-même ", c'est-à-dire de le soumettre aux règles de la vie en commun et de lui inculquer une culture du respect de la loi. " L'éducation au respect " devrait constituer un volet obligatoire du contrat triennal signé par les établissements avec les académies et les collectivités territoriales. Dans le rapport Thélot, les établissements scolaires deviennent, dans le cadre d'un partenariat actif avec les communes, les services sociaux et médicaux, la justice et la police, un élément d'intervention majeur dans l'encadrement des populations " difficiles ". Il est par exemple question de l'ouverture " d'écoles des parents " ou " d'écoles des familles ", dans les locaux scolaires, hors temps scolaire, et de la nécessité " d'aider les parents à devenir parents d'élèves ". Dans le cadre de la prévention des difficultés, le rapport préconise la mise en place de " dispositifs de veille éducative " : les enseignants devront mutualiser leurs informations avec les associations locales, les services municipaux, voire le commissariat et la gendarmerie.

Est-ce un hasard si le ministre Borloo, dans son plan de cohésion sociale, annonce la création " d'internats de réussite éducative " pour accueillir les collégiens repérés par les enseignants comme étant en grande difficulté, du fait de leur comportement ou de leur environnement ?

Est-ce un hasard quand Borloo prévoit d'accompagner les familles " touchées par les accidents de la vie " et de créer sept cent cinquante " équipes de réussite éducative ", au sein des neuf cents réseaux d'éducation prioritaire, regroupant tous les professionnels de la petite enfance, et qui seraient chargées de la prévention précoce des conduites menant au décrochage scolaire et aux attitudes agressives.

À aucun moment la situation sociale et économique dans laquelle vivent les familles n'est évoquée ! Dans les deux cas, la solution envisagée pour que les élèves en grande difficulté et leurs familles ne nuisent pas à la cohésion sociale(à la tranquillité des écoles et des quartiers) est une solution " comportementaliste " : un formatage le plus précoce possible, pour pacifier les populations des quartiers difficiles, sans rien changer à leurs conditions de vie, donc à moindre coût à court terme pour le gouvernement...

Ces notes ne sont pas exhaustives et ne reflètent pas toute la richesse et la diversité des points abordés lors de cette journée. Nous vous renvoyons à l'article déjà paru dans notre journal. D'autre part, cette journée se voulant aussi militante, nous avons donc déjà prévu de nous réunir pour poursuivre la réflexion et organiser la lutte contre la future loi d'orientation.

INSPECTION GENERALE CONTRE ACADEMIE DE PARIS : GARE !

La fin de la journée de stage syndical du 16 novembre a été consacrée à une présentation, après une première lecture, du rapport des inspecteurs généraux remis en octobre au ministre et déjà été abondamment exploité par les médias.

Ce rapport de 120 pages, dont nous avons finalement obtenu la publication, est maintenant intégralement accessible sur le site internet de l'académie de Paris.

Il contient des statistiques sur la sociologie, la démographie, la scolarisation et ses résultats à Paris (enseignements primaire et secondaire publics et privés sous contrat), faisant apparaître :

- une grande diversité sociale et scolaire, avec des inégalités importantes entre, d'une part, le quart nord-est défavorisé (plus, à un moindre degré, une partie des 2ème et 3ème arrondissements) et, d'autre part, les autres arrondissements
- des résultats scolaires globalement insuffisants : juste au-dessus de la moyenne nationale pour les évaluations CE2 et 6ème (mais " pas à la hauteur de ce qui est attendu compte tenu de la population et des moyens "), au-dessous des résultats nationaux au brevet et au bac ; cet échec se produit à l'école élémentaire (" malgré des moyens à nul autre pareils "), puisque le nombre d'élèves en retard de 2 ans à l'entrée en 6ème y est plus important qu'ailleurs, et se creuse ensuite dans le secondaire
- un accroissement de l'enseignement privé au détriment du public
- des enseignants en moyenne plus âgés qu'ailleurs, Paris étant attractifs pour eux (plus de demandes d'entrée que de sortie), rétifs à la hiérarchie et à l'administration, qui ne connaissent ni n'appliquent les instructions officielles ; des ATOSS qui fuient la capitale où ils ne peuvent se loger et qui sont souvent absents car ils habitent loin.

Se fondant sur des visites dans quelques écoles du centre, du sud et du nord de Paris, dans des collèges et lycées publics et privés sous contrat un peu mieux répartis (mais avec une sous-représentation de l'enseignement professionnel), et sur les entretiens des inspecteurs généraux avec divers interlocuteurs (rectorat, inspecteurs, chefs d'établissements, syndicats, associations de parents, mairie, préfecture, services sociaux, policiers et judiciaires, diocèse, etc.), le rapport porte sur les différents niveaux d'enseignement (mais avec une place importante pour le premier degré et en faisant quasiment l'impasse sur l'enseignement spécialisé) et catégories d'enseignants (les atoss sont oubliés) . Il pointe principalement :

- pour l'école maternelle : faible scolarisation des enfants de 2 ans, encore en recul (y compris en ZEP) malgré les engagements passés du rectorat et les places disponibles dans les écoles ; nombreux retards matinaux (jusqu'à 9 h) des élèves ; absence de scolarisation le samedi matin ; pédagogie " essoufflée " (pas partout, mais ...)
- pour l'école élémentaire : mauvaise répartition des élèves entre les classes (CP trop chargés alors que places en CE1 et CE2) par refus des doubles-niveaux, que directeurs et inspecteurs n'imposent pas assez ; emplois du temps en dépit de l'intérêt des élèves (mais au profit de celui des PVP travaillant 3 jours ou 3 1/2) qui, dès le CP, font face à trop d'intervenants (le rapport préconise la suppression des PVP au cycle 2) ; des enseignants font des heures de PVP un usage personnel ; un enseignant parisien en élémentaire fait classe 18 h 20 en moyenne (environ 19 h en CP, 17 h au CM2), une fois enlevé les heures de PVP et les récréations (et encore, sans tenir compte des temps de déplacement pour la piscine ou l'informatique) ; faible place pour l'évaluation (peu d'exploitation des évaluations, oppositions au livret scolaire), à l'innovation pédagogique, à la mise en œuvre des réformes ministérielles (cycles, projets d'école) ; moyens suffisants et conditions matérielles (locaux, équipement) satisfaisantes
- pour les enseignants du primaire : les règles du mouvement défavorisent les débutants (sauf les sortants d'IUFM la première année) qui, de plus, se retrouvent avec les CP des écoles (contrairement aux consignes ministérielles) ; tout le monde est satisfait des RASED ; les indemnités versées aux remplaçants ne se justifient pas à Paris et il serait possible de les supprimer ; les directeurs d'école sont plus des administratifs municipaux que des fonctionnaires de l'éducation nationale ayant intégré qu'ils sont " un échelon de la hiérarchie académique ", ils perçoivent en plus de leur bonification indiciaire de directeur des indemnités considérables de la part de la Ville de Paris (un état détaillé figure en annexe du rapport) redondantes avec la décharge totale attribuée à presque tous les directeurs parisiens ; les instituteurs et profs d'école ne sont pas assez inspectés, les IEN étant trop occupés à d'autres tâches (ou à rien) et certains ayant des circonscriptions trop lourdes
- pour le second degré : mauvais résultats des lycées publics parisiens au bac ; persistance des cités scolaires (lycées-collèges) qui font peser une trop grande pression sur les collégiens en fonction des exigences du lycée ; idem pour les lycéens dans les lycées avec classes post-bac ; l'affectation des élèves est la principale source de ségrégation et d'inégalités : dans les collèges, où une répartition vicieuse des options et le clientélisme contournent la sectorisation, dans les lycées où les proviseurs choisissent les élèves ; élèves soumis à de trop grandes exigences, croulant sous le travail et notés trop sévèrement ; lycées professionnels trop petits et trop nombreux (il faut continuer à les regrouper et à les fermer pour dégager des locaux)
- pour les enseignants et personnels du secondaire : enseignants âgés et très stables (sauf à la périphérie), peu impliqués dans la vie de l'établissement, rétifs à la concertation, à l'évaluation, à la formation continue (dont l'offre est insuffisante) ; chefs d'établissements de bonne qualité, mais plus administratifs que responsables pédagogiques des enseignants ; une grande différence de fréquence des inspections selon les disciplines et peu d'animation pédagogique de la part des inspecteurs
- pour la vie scolaire : instances lycéennes en panne ; CPE qui jouent leur rôle au collège, mais pas au lycée où ils sont trop cantonnés dans des tâches administratives ; absence de suivi de l'absentéisme et de la violence, au niveau des établissements et du rectorat ; bon partenariat avec la police et la justice, insuffisant avec les services sociaux ; action efficace de la mairie de Paris qui fournit des activités de qualité dans les écoles (ateliers bleus, centres de loisirs) et dans

les collègues (animateurs)

- pour les ZEP-REP : carte à revoir, 1/3 des écoles et établissements actuellement labellisés devraient en sortir
- pour la scolarisation des non-francophones : ça baigne !
- pour le fonctionnement du rectorat : la mission d'inspection générale ne portait pas sur les services administratifs de l'académie, mais le rapport dénonce leurs complexités (Sorbonne / Gambetta, etc.) et l'étanchéité entre le premier et le second degrés.

BREF COMMENTAIRE :

Malgré le caractère peu sérieux de la méthode d'investigation et les présupposés évidents, certains constats de ce rapport pourront apparaître avérés alors que d'autres sont scandaleusement provocateurs sinon simplement erronés ou lacunaires.

Il est à craindre - et cela commence à se vérifier - que, plutôt que servir à améliorer les conditions de l'école à Paris, ils soient utilisés pour orchestrer une campagne de dénigrement de l'école et des personnels, pour réduire les moyens (préparons-nous à une carte scolaire 2005 dévastatrice, sous couvert de " rééquilibrage ", et à des suppressions de postes d'administratifs et d'ouvriers sous prétexte de " simplification ").

De même, l'objectif de renforcement de la hiérarchie est omniprésent.

Tout cela est bien dans l'air du temps : rapport Thélot, loi d'orientation, projets de budgets, casse généralisée des services publics, des statuts et des acquis sociaux.